

Revendications salariales pour 2027

Renforcer le pouvoir d'achat – Assurer une juste participation des travailleurs et travailleuses aux bénéfices

Au syndicat Syna aussi, nous constatons que la reprise des salaires réels observée en 2025 n'aura été que de courte durée, puisqu'ils devraient à nouveau stagner cette année. C'est préoccupant en raison d'un coût de la vie croissant, avec notamment la forte hausse des primes d'assurance-maladie et des loyers. La progression marquée de la productivité n'est pas non plus une bonne nouvelle pour les salariés et salariées. Le syndicat soutient les revendications salariales de Travail.Suisse et retient en particulier l'initiative de Syna Jura, qui prévoit des mesures concrètes pour remédier à la pénurie aiguë de personnel soignant.

Yvonne Feri, présidente de Syna
La version orale fait foi.

Généralités

Nos revendications salariales pour 2027 tiennent compte de la situation dans chaque branche. Globalement, Syna demande une participation équitable des salariés et salariées aux bonnes performances économiques et une reconnaissance financière du travail accompli. Nos revendications sont principalement basées sur l'évolution des salaires réels ces dernières années, la hausse du coût de la vie et la situation économique des entreprises. Dans de nombreuses branches, les entreprises ont enregistré de bons résultats ces dernières années, ou du moins des résultats stables, alors que leur personnel a subi des pertes de pouvoir d'achat. Ainsi, si les très hauts salaires ont fortement progressé, cette évolution ne s'est pas répercutée sur la grande majorité des travailleurs et travailleuses. Cette situation doit être corrigée.

Revendications par branches

Santé: 5 à 6 pour cent d'augmentation des salaires

Dans le domaine de la santé, nous demandons pour 2027 une augmentation salariale de 5 à 6 %. Ces dernières années, le personnel de santé a fourni d'énormes efforts. Pourtant, l'évolution des salaires dans la branche figure parmi les plus faibles. De nombreux employeurs ont reporté les améliorations salariales en invoquant les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Or, il apparaît aujourd'hui que cette initiative n'est toujours pas appliquée et que les surcoûts redoutés ne se sont, dans bien des cas, pas matérialisés. L'argument selon lequel il n'y aurait aucune marge de manœuvre pour améliorer les salaires ne tient donc plus.

Il est particulièrement choquant que la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la santé, toujours aussi aiguë, n'exerce pratiquement aucune influence sur les salaires. Les employeurs qui veulent recruter et fidéliser du personnel qualifié doivent enfin se montrer prêts à verser de meilleurs salaires.

Branche de la santé: l'initiative de Syna Jura

L'initiative de Syna Jura demande au canton du Jura un programme annuel de financement de 16 millions de francs, pour lutter contre la pénurie aiguë de personnel soignant, accroître les effectifs et augmenter les salaires de 4 %. Elle prévoit aussi la création d'une commission paritaire réunissant l'État, les établissements de santé et les syndicats, chargée de contrôler l'utilisation des fonds et d'assurer une amélioration durable des conditions de travail dans les soins.

Pour garantir des soins de santé de qualité, il faut être prêt à rémunérer le travail de manière appropriée.

Si les hôpitaux réaffirmaient que les cantons ne mettent pas suffisamment de moyens financiers à disposition, nous serions prêts à lancer dans d'autres cantons des initiatives comparables à celle que nous avons lancée dans le canton du Jura, et à formuler des revendications claires.

Industrie: 2 pour cent d'augmentation des salaires

Pour l'industrie, nous demandons une augmentation salariale de 2 %. Nous formulons volontairement une revendication mesurée. L'an dernier, en raison des incertitudes économiques, aucune augmentation générale des salaires n'avait été demandée. De nombreuses entreprises ont bénéficié de cette retenue. Il est désormais temps qu'une contrepartie de cet effort soit accordée aux salariés et salariées.

Certes, des risques demeurent. Les conflits commerciaux internationaux, les questions douanières et l'incertitude de la conjoncture mondiale préoccupent toujours la branche. Toutefois, les conditions générales se sont stabilisées par rapport à l'an dernier. Une hausse salariale de 2 % est donc à la fois justifiée et responsable.

Secteur principal de la construction

Cette année, nous ne formulons pas de revendication salariale supplémentaire dans le secteur principal de la construction, car la Convention nationale prévoit déjà un mécanisme d'augmentation automatique des salaires. Ceux-ci sont ajustés chaque année au renchérissement, au minimum. Cette disposition est valable pour les cinq prochaines années. C'est là une réussite du partenariat social et un instrument efficace de protection du pouvoir d'achat. Les employés du secteur principal de la construction bénéficient ainsi d'une compensation du renchérissement qui n'est pas tributaire des négociations annuelles, mais assurée par la convention.

Hôtellerie-restauration: une hausse substantielle des salaires minimaux est nécessaire

Dans l'hôtellerie-restauration, notre priorité est d'obtenir une augmentation significative des salaires minimaux inscrits dans la CCT. Depuis des années, cette branche connaît la plus faible progression salariale de toutes. Elle souffre en outre de difficultés de recrutement et d'un important taux de rotation du personnel. De nombreux employés peinent à vivre de leur salaire. Les négociations de la CCT sont en cours. Parce que nous savons que les salaires accusent un retard considérable, nous œuvrons avec détermination pour obtenir une hausse sensible des salaires minimaux.

Commerce de détail: 2 pour cent d'augmentation des salaires

Pour le commerce de détail, nous demandons une augmentation salariale de 2 %. Ces dernières années, le personnel de la branche a subi d'importantes pertes de pouvoir d'achat. Les salaires

progressent peu, tandis que les conditions de travail se dégradent dans de nombreuses entreprises. La pression s'intensifie, les demandes d'extension du travail dominical se multiplient, et des études montrent qu'environ la moitié des employés et employées souffrent d'épuisement.

À cela s'ajoute le fait que le commerce de détail ne dispose toujours pas d'une convention collective de travail déclarée de force obligatoire générale (CCT DFO). L'obtention d'une telle convention demeure par conséquent un objectif majeur de notre action syndicale.

Pourtant, l'expérience montre que le partenariat social peut fonctionner dans le commerce de détail. Lorsque des entreprises collaborent de manière constructive avec les syndicats et accordent régulièrement de bonnes augmentations salariales, nous sommes prêts à revoir nos revendications à la baisse. Les employeurs de bonne volonté méritent d'être reconnus; en revanche, une mauvaise politique salariale appelle une réponse ferme.

Les partenariats sociaux qui fonctionnent méritent d'être salués

Nous ne formulons pas partout des revendications élevées. Certaines branches ont démontré qu'un partenariat social efficace profite à la fois aux salariés et aux entreprises.

Enveloppe des édifices

Pour la branche de l'enveloppe des édifices, nous demandons la compensation du renchérissement, plus 1 %. Ces dernières années, cette branche a régulièrement accordé au moins la compensation complète du renchérissement. Cela mérite d'être relevé et démontre qu'un partenariat social responsable est possible.

Industrie du bois

Dans l'industrie du bois également, nous demandons la compensation du renchérissement, plus 1 %. Les entreprises ont accordé ces dernières années des augmentations salariales appropriées, contribuant ainsi au maintien du pouvoir d'achat de leurs collaborateurs et collaboratrices. Notre revendication s'inscrit dans la continuité de cette évolution positive.

Conclusion

Nos revendications salariales pour 2027 reflètent les réalités de chaque branche. Là où les salariés ont été lésés pendant des années, nous exigeons des améliorations substantielles. Là où le partenariat social fonctionne efficacement, nous reconnaissons les efforts accomplis.

Les travailleurs et travailleuses ont, une nouvelle fois, fourni un travail remarquable au cours de l'année écoulée. Nos revendications visent à garantir que les gains de productivité et les succès des entreprises ne profitent pas uniquement aux entreprises et à leurs actionnaires, mais que celles et ceux qui créent cette richesse y participent équitablement. Pour attirer et conserver leur main-d'œuvre, les employeurs doivent mieux la rétribuer: un bon travail mérite un bon salaire.

Renseignements complémentaires:

Yvonne Feri, présidente de Syna, yvonne.feri@syna.ch, 079 781 20 43

Nora Picchi, présidente de la Direction et responsable de la politique syndicale chez Syna, nora.picchi@syna.ch, 079 828 14 73
